

MYANMAR

Des dizaines de milliers de personnes sont astreintes au travail forcé, volées et rouées de coups

Index AI : ASA 16/024/2005

ÉFAI

Embargo : mercredi 7 septembre 2005 (23 h 00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Ils m'ont fait descendre de mon tracteur à coups de pied. Je suis tombé – mon bras étendu sur le sol – et un soldat m'a sauté dessus et m'a cassé le bras. Puis ils m'ont tout simplement laissé là. »

Contraint de travailler pour les militaires, cet agriculteur chan du district de Laikha a été battu lorsque son tracteur est tombé en panne.

Un nouveau rapport publié ce mercredi 7 septembre 2005 révèle que l'armée du Myanmar astreint des dizaines de milliers de civils, membres de minorités ethniques, au travail forcé, les passe à tabac, confisque leurs terres et détruit leurs habitations.

Après s'être entretenue avec plus d'une centaine de Myanmar émigrés en Thaïlande, Amnesty International dévoile une politique gouvernementale qui se traduit par des violations des droits humains et contribue à une situation inquiétante : selon des données publiées par les Nations unies, près d'un Myanmar sur six souffre de malnutrition et un tiers des enfants sont atteints de malnutrition chronique.

Intitulé [Myanmar: Leaving Home](#) (index AI: ASA 16/023/2005), ce rapport montre comment les soldats myanmar exploitent les minorités ethniques de la population civile. Ils confisquent leurs terres, volent leurs récoltes et leur bétail, leur extorquent de l'argent et les astreignent au travail forcé – y compris les femmes et les enfants. Ces violences sont perpétrées dans le cadre d'une démarche visant à briser le soutien présumé aux groupes armés d'opposition issus des minorités ethniques. La situation s'est aggravée depuis que les autorités ont mis en œuvre une politique d'autosuffisance de l'armée.

« Au cours des dix dernières années, des centaines de milliers de travailleurs myanmar ont été contraints d'émigrer vers les pays voisins, leurs droits économiques et politiques étant systématiquement bafoués. Le travail forcé, les vagues d'expulsions, la confiscation des terres et de la nourriture, dont l'armée se rend responsable, constituent une violation flagrante des droits humains, ainsi que du droit national et international », a déclaré Natalie Hill, directrice adjointe du Programme régional Asie et Pacifique d'Amnesty International.

Voici les principales conclusions de ce rapport :

– hommes, femmes et enfants sont massivement astreints au travail forcé (portage, travaux de construction et travaux des champs), et ce en violation de la Convention (n° 29) sur le travail forcé de l'Organisation internationale du travail (OIT), ratifiée par le gouvernement du Myanmar en 1955 ;

– les vagues d'expulsions forcées, les confiscations de terres et les destructions d'habitations, sans indemnisation, sont monnaie courante ;

– les civils contraints de transporter du riz ou d'autres produits pour les militaires sont roués de coups, voire tués, s'ils se montrent incapables de suivre le rythme de travail ;

– les militaires infligent aux civils harcèlements fréquents, atteintes aux droits humains et détentions arbitraires ;

– l'armée vole les villageois, à savoir leurs récoltes, leur bétail, leurs biens domestiques et leur argent, laissant des milliers de personnes sans abri ni nourriture suffisants ;

– le gouvernement restreint l'aide apportée à la population par les Nations unies et d'autres organismes, leur interdisant l'accès aux zones rurales et plus particulièrement aux régions frontalières où vivent les minorités ethniques.

« Tout est à la débandade. Les biens des gens et leurs moyens de subsistance sont détruits. Ils sont dans une telle détresse que les voicis désormais mendians sans logis, errant sur les routes. Je suis si révoltée par ce que les militaires font à notre village. »

Témoignage d'une jeune Tavoyan âgée de vingt-sept ans, du district de Thayetchaung, dans la division de Tanintharyi, dont les terres ont été confisquées par les militaires en mai 2001.

Amnesty International exhorte les autorités du Myanmar à mettre immédiatement fin à la pratique du travail forcé, qui bafoue les obligations internationales de ce pays, ainsi que sa législation nationale. En outre, l'organisation de défense des droits humains exige que cessent les expulsions de civils ne respectant pas la procédure légale et la réquisition de biens personnels ne tenant pas compte des besoins de la population. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le rapport [Myanmar: Leaving Home](#) (index AI: ASA 16/023/2005) sur le site de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>